

TRANSPORT SCOLAIRE DANS LES 14 COMMUNES DES BAUGES

Aillon-Le-Jeune, Aillon-Le Vieux, Arith, Bellecombe-en-Bauges,
Doucy-en-Bauges, Ecole, Jarsy, La Compôte, La Motte-en-Bauges,
Le Châtelard, Le Noyer, Lescheraines, Saint-François-de-Sales, Sainte-Reine

Foire aux questions

- *Mon enfant n'était pas inscrit au transport scolaire en 2018/2019 mais je dois l'inscrire pour l'année scolaire 2019/2020. Je n'ai pas reçu de dossier. Comment faire ?*

> S'il s'agit d'un élève de primaire ou d'un collégien :

L'inscription se fait par correspondance avant le 25 juin 2019:

- en se procurant un dossier papier auprès de l'antenne de proximité des Bauges au Châtelard
- ou en téléchargeant le dossier sur le site internet de Synchrono BUS (www.synchro-bus.fr) :
 - o en bas de la page dédiée aux lignes de transport scolaire : <https://www.synchro-bus.fr/Se-deplacer/Toutes-les-lignes-scolaires>
 - o dans l'espace de téléchargement : <https://www.synchro-bus.fr/Tarifs/Espace-de-telechargement>

A noter : pour prendre connaissance du règlement d'exploitation des services de transport scolaire de Grand Chambéry, il faut le télécharger aux mêmes endroits sur le site internet de Synchrono BUS (www.synchro-bus.fr).

> S'il s'agit d'un lycéen :

L'inscription se fait en ligne sur le site Internet de la Région Auvergne-Rhône-Alpes (<https://www.auvergnerhonealpes.fr/254-savoie.htm>) avant le 19 juillet 2019.

- *Mon enfant est **en garde alternée**. Il doit utiliser 2 services de transport scolaire différents pour se rendre chez chacun de ses parents. Dans le courrier accompagnant le dossier d'inscription, il est écrit qu'il faut souscrire **un seul abonnement**. Il n'aura donc qu'une seule carte ?*

> Oui, la carte OÛRA! fonctionnera pour les 2 services. C'est la contremarque transport scolaire qui précisera les 2 services auxquels il sera inscrit.

- *La photocopie de la **carte d'identité de mon enfant** est demandée parmi les justificatifs à joindre au dossier. Il n'en a pas encore, que faire ?*

> Il faut joindre, à la place, une photocopie du livret de famille.

- *Il m'est demandé de **retourner la carte OÛRA!** avec la demande d'inscription, mais l'année scolaire n'est pas terminée. Faut-il quand même que je la joigne ?*

> Oui. Elle vous sera retournée dès qu'elle aura été rechargée. Vous devez conserver uniquement la contremarque transport scolaire.

- *Mon enfant a perdu sa carte OÛRA!. Que faire ?*

> Il faut que vous en informiez l'antenne des Bauges. Un duplicata vous sera adressé et vous sera facturé 8€.

- **Mon enfant dispose déjà d'une carte OÛRA! pour la SNCF.**
Faut-il cocher qu'il en a déjà une ?
 - > Oui, la carte OÛRA! est une carte unique des transports publics en Rhône-Alpes. Elle fonctionne pour le train, le bus ou le vélo pour les réseaux qui y ont adhéré. Puisqu'il dispose déjà du support OÛRA! , votre enfant ne recevra pas de nouvelle carte. Celle-ci sera rechargée à distance. Par contre, pour accéder aux services de transport scolaire, il recevra la contremarque transport scolaire.
- **Je n'ai donc pas besoin de joindre la photocopie de sa carte d'identité ni sa photo. C'est bien ça ?**
 - > Tout à fait.
- **Avec sa carte OÛRA!, mon enfant pourra-t-il voyager sur le réseau Synchro BUS ?**
 - > Oui, son abonnement lui permettra d'utiliser le transport scolaire auquel il est inscrit mais également les lignes régulières du réseau urbain et les services de transport à la demande du réseau Synchro BUS. Par contre, les lignes régulières régionales au départ des Bauges et le transport à la demande des Bauges ne fonctionnent pas avec cet abonnement. Pour utiliser ces services, il faudra qu'il paye un trajet.
- **Mon enfant était en 3^{ème} cette année et passe au lycée. J'ai reçu un dossier d'inscription Grand Chambéry. Est-ce celui-là que je dois utiliser ?**
 - > Non, pour les lycéens, l'inscription doit être réalisée en ligne sur le site Internet de la Région Auvergne-Rhône-Alpes (<https://www.auvergnerhonealpes.fr/254-savoie.htm>) avant le 19 juillet 2019.
- **Dans les Bauges, le transport scolaire est réalisé par les Transports Francony. Pourquoi le dossier est-il à télécharger sur le site de Synchro BUS? Le transporteur va-t-il changer ?**
 - > Non, ce sont toujours les Transports Francony qui réalisent le transport scolaire dans les Bauges. Mais c'est Synchro BUS qui édite les titres de transport pour le compte de Grand Chambéry.
- **Je bénéficie de l'allocation pour absence de transport. Comment dois-je faire ma demande à Grand Chambéry ?**
 - > Les demandes sont à faire à Grand Chambéry pour les élèves de primaire, de collège et de lycée, qu'ils soient demi-pensionnaires ou internes.

Les démarches sont à faire en fin d'année scolaire.

Le formulaire de demande ainsi que les modalités d'attribution sont téléchargeables sur le site internet de Synchro BUS (www.synchro-bus.fr):

 - en bas de la page dédiée aux lignes de transport scolaire : <https://www.synchro-bus.fr/Se-deplacer/Toutes-les-lignes-scolaires>
 - dans l'espace de téléchargement : <https://www.synchro-bus.fr/Tarifs/Espace-de-telechargement>

A noter : L'allocation est versée en une seule fois après l'année scolaire pour laquelle elle est sollicitée.